

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Christine BRUYAT ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Maxime MALJOURNAL ; Yves WITKOWSKI.

Absentes excusées : Adeline DEBREUILLE (procuration à Isabelle KOUDOUOVOH).
Evelyne REY (procuration à Liliane MASNADA).

Absente : Christelle DUCHATEAU.

Jacqueline ROSSI et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2018.

Christine BRUYAT demande à ajouter une modification au compte rendu du 3 décembre 2018, point n°2 « SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ». Elle souhaite que soit rajouté ce qu'elle a dit concernant la subvention à Virieu Animations à savoir : « dans le cas où Virieu Animations organiserait une fête du village fin août, au stade, en remplacement de la fête du lac avec un feu d'artifice, la commune pourrait le prendre en charge en versant une subvention exceptionnelle à l'association au regard du budget prévisionnel de la manifestation ». Elle précise que cela avait été discuté en commission des finances. Le Maire répond que cela a été en partie noté dans le compte rendu lorsqu'il a précisé que la commune pourra accorder en 2019 des subventions exceptionnelles sur présentation d'un prévisionnel financier.

Suite à cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. REVISION DU PLU : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE).

Le Maire indique que chaque élu a pu consulter le PADD sur le site de la commune et qu'il a déjà été évoqué à ceux qui étaient présents aux différentes réunions du P.L.U.

Il précise qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais qu'il s'agit simplement de prendre acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables tel qu'il a été développé avec la commission P.L.U. Il indique que M. BENOIT de l'Atelier du Triangle est présent afin de compléter éventuellement les réponses qu'il pourrait faire et d'apporter des précisions.

Il donne la parole aux élus afin de débattre sur les orientations générales.

- Liliane MASNADA souhaite des précisions sur l'augmentation de 0,7% de la population (alignée sur le SCOT) envisagée et surtout sur la répartition de ces 0,7% qui se traduiraient par un besoin de 75 logements sur la commune. Elle trouve que 0,7% d'augmentation de population représente une grosse augmentation pour la commune. Elle indique que la répartition prévue est de 18 logements à construire sur les dents creuses (terrains au centre du village qui pourraient être constructibles), 20 logements sur les logements vacants et 40 logements sur une possibilité de lotissement au « Petit Colombier ». Elle ne comprend pas cette dernière proposition sachant que « le Petit Colombier » est considéré comme inondable et avec un risque de chutes de pierres.

M. le Maire indique que 0,7% d'augmentation représente le minimum par rapport au SCOT et que « le Petit Colombier » était peut-être en zone inondable mais rappelle que le PADD est un projet et qu'il y a sans doute des restrictions à mettre en place sur les zones de construction.

M. BENOIT indique que les 0,7% de croissance de population représente l'augmentation de population mesurée entre 1999 et 2015 sur la commune. En détail, la croissance a été plus forte entre 1999 et 2010 et il y a eu un ralentissement et même une décroissance entre 2010 et 2015. Entre 1999 et 2010, la croissance a donc été supérieur à 1%.

Liliane MASNADA met l'accent sur le fait que l'augmentation de population entre 1999 et 2010 a été suivie par une forte décroissance entre 2010 et 2015.

M. BENOIT explique que le PADD indique simplement que la commune n'a pas forcément envie de continuer cette décroissance, que la proposition du SCOT de 1,1% de croissance de population est un peu forte et que

l'ambition posée serait d'arriver à avoir la même croissance qu'entre 1999 et 2015 soit 0,7%. Le PADD est un scénario qui va permettre de calculer le cadre de zones constructibles que la commune va se donner pour arriver à 0.7% de croissance de population. Personne ne peut savoir si ce scénario va se réaliser ou non mais qu'il faudra un certain nombre de terrains constructibles pour arriver à accueillir la nouvelle population. Le choix d'augmentation de population de 0.7% est à la fois un choix réaliste car cela s'est déjà passé entre 1999 et 2015 et ambitieux car il y a eu une décroissance de population entre 2010 et 2015.

Concernant le second point, à savoir la question du nombre des logements, M. BENOIT indique qu'il y a eu une réflexion et la mise en place d'un scénario qui amène à penser que dans les « dents creuses », il pourrait y avoir une construction d'une vingtaine de logements.

Aujourd'hui, il y a également environ 1 logement sur 6 de vacants sur la commune. Si une partie de ceux-ci peuvent être remis sur le marché, cela permettrait de consommer l'espace et d'accueillir de la population. M. BENOIT indique que le chiffre de 20 logements vacants remis sur le marché est quelque peu ambitieux mais qu'il faut faire des prévisions afin d'aller dans le sens du SCOT. Liliane MASNADA indique que, de plus, la vacance est surtout située dans le collectif social.

Concernant les 40 logements restants dans le scénario du PADD, M. BENOIT indique qu'il ne reste plus que la zone du « Petit Colombier » et précise que celle-ci est en dehors de la zone inondable et de la zone de chutes de pierres du PPRI. La seule chose pour laquelle il faudra faire attention est la question du ruissellement des eaux pluviales de la route.

Liliane MASNADA conclut qu'il n'y a pas de grande possibilité de rajouter des logements sur la commune.

M. BENOIT lui répond que c'est un peu le résultat de la réflexion menée et qu'effectivement il existe de nombreuses contraintes sur le territoire de Virieu le Grand.

Liliane MASNADA indique, qu'en définitif, la réflexion n'apporte pas grand-chose.

M. BENOIT répond que la réflexion apporte au contraire un état du territoire de la commune avec lequel il va falloir travailler et que si la commune souhaite une extension de population, il va falloir faire un travail important sur les logements vacants et sur l'utilisation la meilleure possible de l'espace qu'il reste (densité intelligente). Il conclut que c'est le travail règlementaire autour des orientations d'aménagements et de programmation qui seront à faire sur ce secteur.

Le Maire demande à Liliane MASNADA si elle a les réponses aux questions posées.

Elle indique que c'est le cas mais qu'il y a beaucoup de préconisations faites et que ces aménagements vont être difficiles à mettre en place.

M. BENOIT répond que le PADD a pour vocation d'être un projet, c'est-à-dire une direction de travail. Par contre, le législateur indique qu'il est parfaitement conscient que c'est un scénario mais que la commune ne sait pas si elle arrivera à le finaliser. D'ailleurs, dans le futur PLU, la seule pièce qui n'est pas opposable est le PADD. Le PLU posera le cadre règlementaire qui permettra de mettre en place le PADD mais il n'y a aucune obligation d'y parvenir.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il y a d'autres questions.

Aucune autre question n'étant posée, le Maire déclare que le conseil municipal prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables conformément à l'article 153-12 du Code de l'Urbanisme.

3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : APPROBATION ET VALIDATION DES TRAVAUX A REALISER.

Le Maire indique au conseil municipal que le schéma directeur d'assainissement, débuté il y a 2 ans, est arrivé à son terme en décembre 2018. Il présente le scénario retenu de programme de travaux à réaliser dans les 10 ans sur le réseau d'assainissement. Le montant total de ces travaux est évalué à 3 016 155 € HT.

Il indique que Gérard CHAPOT et d'autres élus ont suivi les travaux et qu'ils sont prêts à répondre aux éventuelles questions. Malgré les travaux faits depuis de nombreuses années, il y a encore beaucoup à faire et la finalité de ces travaux est la réfection de la station d'épuration (STEP) en 2028.

Gérard CHAPOT précise qu'actuellement la STEP est conforme mais qu'il persiste des problèmes sur le réseau d'assainissement notamment des parties entières de canalisations à changer. Il indique que la Police de l'eau met la pression pour que les travaux soient réalisés et souhaite que ceux-ci débutent en 2019.

Vote pour la validation du schéma directeur d'assainissement et du montant estimatif du programme de travaux à réaliser : adopté à l'unanimité des présents.

4. DROIT DE CHASSE. RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIETE « LA SAINT HUBERT ».

Le Maire rappelle que la société de chasse « La Saint Hubert » a un bail concernant le droit de chasse sur les terrains communaux de la commune. Ce bail arrive à échéance le 28 février 2019. Il propose au conseil municipal de le renouveler pour 9 ans au tarif actuel de 50 € par an.

Christine BRUYAT indique que ce n'est pas cher. Le Maire répond que si la commune souhaite s'adapter sur ce qui se pratique ailleurs, il faudrait multiplier le tarif par 10 et qu'augmenter de 10 € n'est pas très pertinent.

Gérard CHAPOT rappelle que la société de chasse entretient gratuitement les chemins communaux.

Maxime MALJOURNAL indique qu'une augmentation de 10 ou 20 € par an n'apporterait rien et que la subvention annuelle octroyée par la commune est très faible.

Christine BRUYAT valide les propos de Maxime MALJOURNAL.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

5. RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE MME VECCHI.

Le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Michelle VECCHI est locataire d'un logement situé au-dessus de l'école des Pelands. Son bail est arrivé à échéance le 31 janvier 2019 et il propose de le renouveler à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 ans au tarif actuel de 370.60 € mensuel auquel s'ajoutent 105 € de provisions de chauffage.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

6. AGENTS RECENSEURS : RECRUTEMENT ET REMUNERATIONS.

Le Maire rappelle que la commune est en cours de recensement de la population et que cela a nécessité le recrutement d'un coordonnateur et de 3 agents recenseurs. Il précise que l'aide octroyée par l'état est de 2 139 €.

Le Maire propose une rémunération de :

- 1 000 € net (avant prélèvement à la source) pour le coordonnateur communal.
- 1 176 € net (avant prélèvement à la source) pour l'agent recenseur du district 6.
- 1 494 € net (avant prélèvement à la source) pour l'agent recenseur du district 7.
- 1 236 € net (avant prélèvement à la source) pour l'agent recenseur du district 8.

Christine BRUYAT demande qui est le coordonnateur communal. Le Maire répond qu'il s'agit de Sophie AMEEUW (née LAPORTE) qui a déjà effectué ce travail il y a 5 ans, le coordonnateur communal étant alors rémunéré par la CC Bugey Arène Furans. Il précise qu'elle connaît très bien la commune ainsi que le travail à effectuer même si ce dernier a évolué avec la possibilité de se recenser sur internet.

Christine BRUYAT indique qu'elle trouve que la dotation de l'Etat est faible. Le Maire répond qu'elle est calculée en fonction d'une partie du nombre de personnes et de logements recensés lors du dernier recensement.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

7. EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a recruté depuis plusieurs années un chauffeur pour le bus communal et que son contrat de travail est arrivé à son terme le 31/01/2019. Etant donné l'entière satisfaction donnée par l'agent recruté sur ce poste, le Maire propose de renouveler ce poste de chauffeur de bus dans le cadre d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée d'un an (jusqu'au 31/01/2020) à raison de 9,5h hebdomadaires. Il rappelle que ce poste est un poste de contractuel qui ne se trouve pas dans le tableau des emplois communaux.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

8. SOUTIEN A LA RESOLUTION ADOPTEE LORS DU CONGRES 2018 PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

Le Maire présente au conseil municipal une résolution adoptée par l'Association des Maires de France (AMF) lors du congrès 2018 des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité. Celle-ci reprend de nombreuses mesures que l'AMF souhaite présenter au gouvernement concernant la ruralité, le rôle des Maires, les compétences...etc...

L'AMF propose aux communes et intercommunalités de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement et de prendre une délibération dans ce sens.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1) Liliane MASNADA indique au conseil municipal que Maxime MALJOURNAL et elle-même, en tant que référents de quartier, ont reçu un mail de M. Marcel MURE dans lequel il fait état des remarques suivantes :

- remerciements pour la pose du radar pédagogique « en Mussignin » mais vitesse de 70 km/h irresponsable dans la traversée de ce qui est devenu un hameau.
- suppression ou aménagement de la sortie du chemin de La Craz.
- mauvais état du portail de l'entrée principale du cimetière qui a certainement été bousculé par un véhicule de marbrier ; aucune protection ou interdiction de l'emprunter (chute imminente d'éclats de pierre). Il aurait pu être remis en état pour Toussaint.

Liliane MASNADA indique au Maire qu'elle sait qu'il a rencontré une personne de l'Agence Routière de Belley concernant la possibilité de limiter la vitesse à 50 km/h dans le hameau de Mussignin.

Le Maire répond qu'effectivement, suite à la demande d'une riveraine, il a rencontré, en sa présence, le Directeur de l'Agence Routière de Belley. Celui-ci a indiqué que la problématique se trouve dans le fait que la route de Mussignin est une route départementale et qu'il pense que de toute façon, le fait d'abaisser la vitesse à 50 km/h n'empêchera pas les gens de rouler à une vitesse supérieure. A l'heure actuelle, la commune a installé un radar pédagogique afin de constater la vitesse réelle à laquelle les véhicules traversent Mussignin. Ce radar sera mis en place une semaine dans un sens de circulation et une semaine dans l'autre sens. Après le bilan de ces 2 semaines, la commune prendra une décision. Dans le cas où la commune décide de passer la vitesse à 50 km/h, il faudra classer la route de Mussignin en voie communale et donc accepter de prendre en charge les conséquences qui en découlent et notamment l'entretien de la route. Le Maire remercie la CC Bugey Sud pour le prêt du radar pédagogique.

Il demande que les autres points du mail de M. MURE soient étudiés en commission des travaux.

2) Liliane MASNADA demande où en est l'installation du nouveau dentiste à la Maison Médicale. Le Maire répond que les travaux de son cabinet vont être réalisés courant février par la CC Bugey Sud et qu'ensuite le dentiste installera son matériel et ouvrira, sans doute début mars.

3) Christine BRUYAT demande un point d'information sur le dossier de restructuration de l'école des Pelands. Liliane MASNADA indique qu'une réunion est prévue lundi 11/02 en mairie afin que le cabinet d'architectes présente l'Avant-Projet Définitif (APD) aux élus. Suite à cela, le permis de construire sera déposé et la consultation des entreprises sera lancée.

Gérard CHAPOT indique que le rendez-vous avec les Architectes des Bâtiments de France s'est bien passé et que le dossier est conforme à leur demande.

4) Philippe REVEL indique que la commission scolaire s'est réunie avec des parents des écoles de Virieu le Grand, Saint Martin de Bavel et Cuzieu pour discuter de la qualité des repas servis à la cantine. Il a été décidé d'aller manger 2 fois à la cantine. 7 personnes, élus et parents y sont allés hier, lundi 4/02 et 8 autres personnes iront vendredi 8/02. Un bilan sera ensuite établi et il sera demandé au responsable du Croq'ain de venir rencontrer les élus et les parents d'élèves afin de lui faire des propositions pour tenter d'améliorer la qualité des repas.

5) Le Maire rappelle les réunions organisées par la CC Bugey Sud :

- réunions pour le transfert de l'eau / assainissement : une réunion s'est tenue hier à Brégnier Cordon, une seconde se tiendra jeudi 7/02/2019 à 18h à la salle des fêtes de Belley et une troisième à Champagne en Valromey mercredi 13/02/2019.

Le Maire souhaite que les élus assistent à l'une de ces réunions afin que chacun puisse s'exprimer en toute connaissance de cause lors du vote au conseil municipal pour le transfert de la compétence eau et assainissement.

- réunions pour le Pacte Financier : tous les conseillers ont reçu par mail les documents explicatifs pour le Pacte Financier que la CCBS propose aux communes. Deux réunions sont prévues à la mairie de Virieu le Grand le vendredi 8 février, une à 18h et une autre à 19h30.

Le Maire indique qu'il est souhaitable de participer à l'une de ces réunions pour venir écouter M. Patrice RAYMOND expliquer ce qu'est le Pacte Financier et quel est l'intérêt de le signer.

La séance est levée à 19h50.